



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 16 février 2016

L'Agence des participations de l'Etat annonce que l'Etat percevra le solde sur dividende 2015 d'EDF en actions

Le Conseil d'administration d'EDF du 15 février 2016 a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée générale du 12 mai 2016 une résolution prévoyant le versement du solde sur dividende 2015, pour un montant de 0,53 € par action, et de proposer aux actionnaires le versement de ce solde en numéraire ou en actions.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, les actions nouvelles seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 12 mai 2016, jour de la décision de mise en distribution de ce solde sur dividende, diminuée du montant du solde.

L'Etat, à travers l'Agence des participations de l'Etat, actionnaire majoritaire d'EDF à 85%, s'engage à voter en faveur de cette résolution en Assemblée générale et à exercer son option pour le versement en actions du solde sur dividende 2015.

Contact presse Agence des participations de l'État :

Charlotte NEUVY : 01 44 87 70 42 - charlotte.neuvy@ape.gouv.fr